

Guide d'accueil des nouveaux membres

TROIS-LACS

The logo for SPPOM (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'ouest de Montréal) is a blue square with the letters "SPPOM" in white, bold, sans-serif font.

SPPOM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE L'OUEST DE MONTRÉAL

DOCUMENT MIS À JOUR LE 11 SEPTEMBRE 2020

514 748-5983
sppom@sppom.qc.ca
www.fppe.ca/sppom/

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue au SPPOM, **votre syndicat**.

Au SPPOM, nous représentons les professionnelles et professionnels de deux Centres de services scolaires (CSS) et d'une Commission scolaire (CS) de l'Ouest de Montréal.

Notre plus grande unité est celle du **Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys** (CSSMB), avec près de 500 membres. Son milieu urbain, son multiculturalisme et sa croissance incroyable sont quelques caractéristiques de ce CSS.

Entre le CSSMB et la frontière Ontarienne se trouve notre plus petite unité, soit celle du **Centre de services scolaire des Trois-Lacs** (CSSTL) avec tout près de 100 membres. Bien que située en banlieue de Montréal et étant plus densément peuplée dans le secteur de Vaudreuil et de l'Île-Perrot, la plus grande partie de son territoire se trouve en milieu agricole. Les écoles qui la composent sont donc très différentes les unes des autres.

Enfin, la troisième unité est la **Commission scolaire Kativik** (Kativik Ilisarniliriniq ou KI) puisque son siège social est situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Le SPPOM représente ainsi les professionnelles et professionnels travaillant dans les points de services de cette CS de la grande région de Montréal, mais aussi des 14 villages du Nunavik. Cette unité nous apporte donc une grande richesse culturelle grâce à l'apport des Nunavimmiuts, dont 90% sont reconnus comme des Inuits, mais aussi de grands défis en raison de son immense territoire accessible seulement par avion.

Vous en apprendrez plus sur votre organisation syndicale dans les prochaines pages. Plusieurs informations utiles et éléments importants à vérifier en tant que **nouveau membre** du personnel professionnel seront également exposés.

Nous espérons que ce document vous sera utile et qu'il vous permettra de vous sentir **chez vous** au SPPOM!

Solidairement, votre exécutif.

Carolane Desmarais**Présidente**

Carolane veille à l'administration quotidienne du syndicat, aux griefs, aux négociations avec les **CSS** et à la représentation des membres du **SPPOM** à la **FPPE** et à la **CSQ**.

carolane.desmarais@sppom.qc.ca

514 748-5983, poste 101

Pier-Guy Taillefer**Secrétaire**

Pier-Guy est en charge de la gestion documentaire du syndicat.

Il s'occupe également de diverses rédactions, procédures et améliorations dans notre fonctionnement.

secretariat@sppom.qc.ca

514 748-5983, poste 106

Martine Veillette**Trésorière**

Martine s'assure que la tenue de livre du SPPOM est en ordre. Elle est également en charge des états financiers, des prévisions budgétaires et offre des conseils visant la saine gestion des finances du syndicat.

tresorerie@sppom.qc.ca

514 748-5983, poste 105

Eve Dell'Aniello
Vice-présidente
et déléguée CSSMB



Eve est responsable de répondre aux questions des membres relevant du **service des ressources éducatives (SRÉ)** Du **CSSMB** qu'elle peut aussi accompagner auprès de l'employeur. Elle est la **représentante** des membres du **CSSMB** auprès des ressources humaines. Elle siège sur divers comités du CSSMB et est **déléguée au conseil fédéral de la FPPE**.

eve.dellaniello@sppom.qc.ca
514 748-5983, poste 102

André Martineau
Vice-président
et délégué Kativik



André est responsable de répondre aux questions des membres de **Kativik** qu'il peut aussi accompagner auprès de l'employeur. Il est également négociateur pour la convention de cette CS.

vp.csk@sppom.qc.ca
514 748-5983, poste 103

Élise Yim
Déléguée adjointe
CSSMB



Élise est responsable de répondre aux questions des membres de la **FGA**, de la **FP**, du **SAEFC** et des **services administratifs** du **CSSMB** qu'elle peut aussi accompagner auprès de l'employeur. Elle est aussi responsable de la mobilisation des membres du CSSMB.

delegueadjoint.mb@sppom.qc.ca
514 748-5983, poste 107

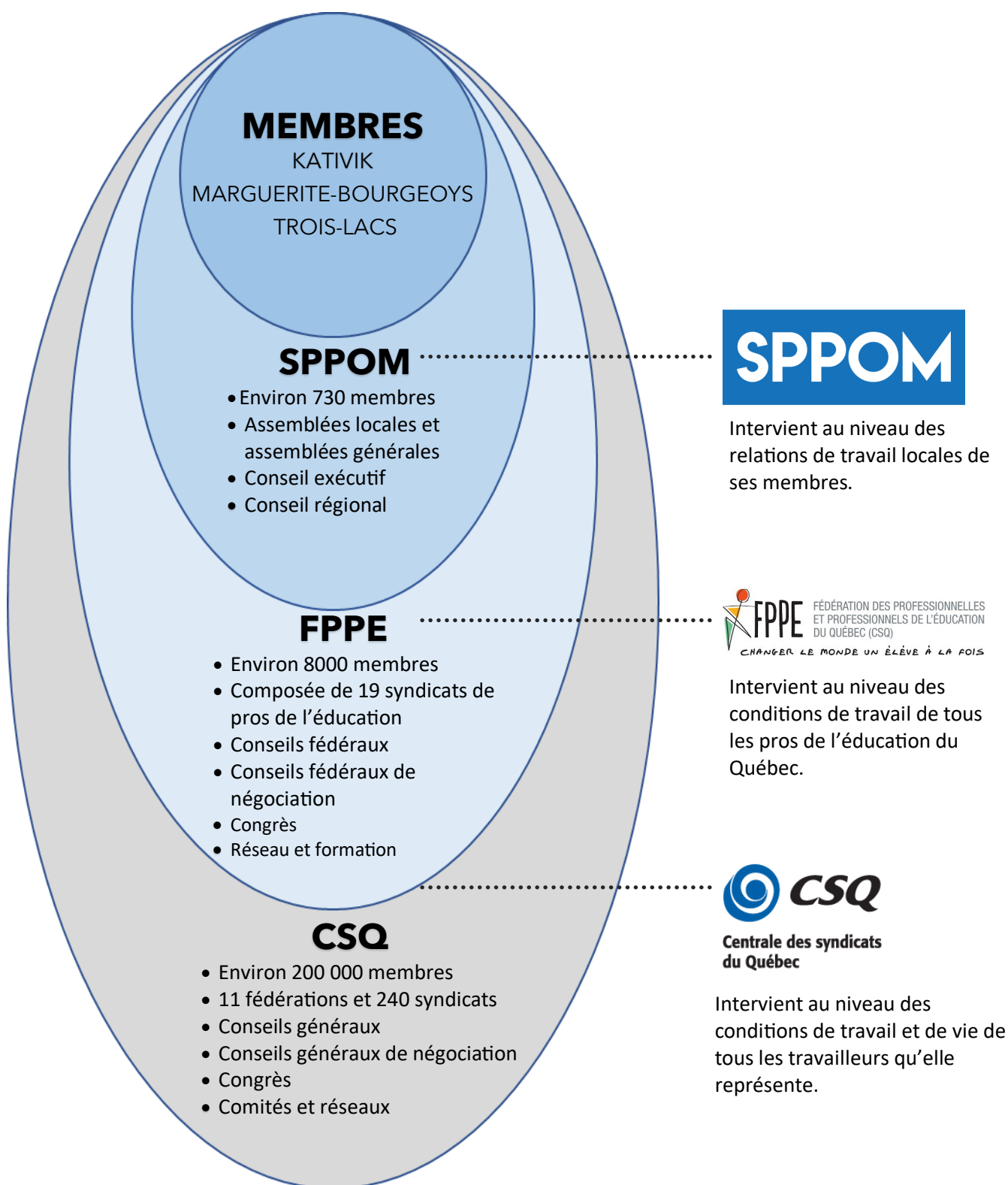
Anne-Valérie Savage
Vice-présidente
et déléguée CSSTL



Anne-Valérie est responsable de répondre aux questions des membres du **CSSTL** qu'elle peut aussi accompagner auprès de l'employeur. Elle est également responsable de la mobilisation au SPPOM.

annevalerie.savage@sppom.qc.ca
514 748-5983, poste 104

Le **taux de cotisations** pour les membres du SPPOM est de 1,58% et est obligatoire. Il s'agit de la principale source de revenu du syndicat et c'est grâce à ces cotisations que nous sommes en mesure de défendre vos droits et de maintenir une vie syndicale active. Afin de nous permettre d'assumer toutes les tâches et mandats nécessaires à la représentation de vos intérêts, le **SPPOM** est **affilié à deux autres organisations syndicales** à qui il délègue des tâches.





La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente les professionnelles et professionnels de **69 des 72** commissions scolaires et centres de services scolaires du Québec. Elle dirige et coordonne la négociation des conventions collectives, facilite les relations entre les syndicats et, enfin, met à notre disposition des services de qualité en matière de négociation et d'application des conditions de travail.



Sophie Massé,
Vice-présidente

Jacques Landry,
Président

Jean Martineau,
VPAA

Des **rencontres (conseils fédéraux)** avec tous les syndicats et la FPPE ont lieu 4 fois par année au minimum. Un **Congrès** tous les trois ans permet également d'établir les priorités et les orientations pour la défense des droits des pros à travers le Québec. La FPPE-CSQ **est une composante de** la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).



**Centrale des syndicats
du Québec**

La CSQ est une grande organisation syndicale qui représente près de **200 000** membres au Québec, majoritairement du milieu de l'éducation, des cégeps, de l'enseignement supérieur, de la petite enfance et de la santé. La CSQ représente les intérêts socio-économiques de tous ses membres en plus d'offrir de la formation, de l'expertise et de négocier avec le gouvernement du Québec lors du renouvellement des conventions collectives. Un **Congrès** a également lieu à tous les trois ans et des rencontres (**conseils généraux**) rassemblant tous les syndicats se déroulent au moins 4 fois par année.



Le **SPPOM** se réunit en **Conseil exécutif** au moins sept fois par année afin d'exécuter les affaires courantes du syndicat.

Deux fois par année, des rencontres du **Conseil régional** ont lieu. Il s'agit de notre instance intermédiaire qui permet de faire le pont entre le Conseil exécutif et les Assemblées générales. Le Conseil régional est constitué de l'exécutif et des représentants du personnel professionnel au **Comité des relations de travail (CRT)** des trois unités.

L'Assemblée générale annuelle (AGA) est celle qui se déroule avant le 1^{er} juin de chaque année. Elle permet aux membres de débattre, de donner leur avis et de voter afin d'orienter le fonctionnement de leur syndicat. Les membres de l'exécutif sont élus lors de ces assemblées. Des Assemblées générales extraordinaires (AGE) peuvent avoir lieu à différents moments dans l'année selon les besoins des membres ou de l'exécutif. En période de négociation, les AGE sont plus fréquentes, surveillez les convocations qui vous sont envoyées par votre délégué.

Les Assemblées locales (AL) ont lieu une fois par année. Pour le CSSMB, la rencontre a habituellement lieu la même soirée que l'AGA. Pour le CSSTL, l'Assemblée locale a lieu à l'automne. Pour KI, différentes modalités sont utilisées. Les AL sont l'occasion de faire le point sur les relations de travail de chacune des unités. C'est aussi lors de ces rencontres que les membres procèdent à l'élection du délégué adjoint, des représentants au CRT et au comité de perfectionnement. Ces membres vous représentent devant la partie patronale lors de rencontres paritaires qui se déroulent entre 3 et 8 fois par année.

En plus des instances démocratiques décrites, le SPPOM offre à ses membres des **formations**. Ces formations ont pour objectif de vous informer sur certains de vos droits. Des sessions ont lieu tous les ans au sujet du régime de retraite, des droits parentaux et pour les nouveaux membres. L'invitation à ces soirées de formation vous est transmise par votre délégué.

D'autres **activités informelles** sont aussi organisées, il peut s'agir de dîner par corps d'emploi ou de 5 à 7 sous divers thèmes. Ces occasions sont essentielles afin de permettre les échanges et répondre à vos préoccupations.

Voici quelques **informations à vérifier** comme nouvel employé du CSS.

Un contrat doit vous être offert par l'employeur dans les **30 jours** suivant votre **premier jour de travail**. C'est l'occasion de vérifier certaines informations :

1. Votre statut d'engagement est-il conforme? Voici un tableau qui résume les différents contrats possibles pour le personnel professionnel.

Régulier	Remplaçant	Surnuméraire
Temps plein: 75% et + Temps partiel: - de 75%	Temps plein:100% Temps partiel: - de 100%	Temps plein:100% Temps partiel: - de 100%
Durée indéterminée (une date de fin peut apparaître, mais renouvelable automatiquement tous les ans)	Durée déterminée: date de début et date de fin ou au retour de la personne remplacée	Durée déterminée: date de début et date de fin. Souvent associé à un projet spécifique.

2. Lorsque vous êtes remplaçant, il est important que le nom de la personne que vous remplacez apparaisse sur votre contrat.
3. Le pourcentage de la tâche est-il conforme? La semaine de travail complète est de 35 heures pour les professionnels.
4. La date du début du contrat est-elle exacte?
5. La date d'entrée en fonction à la commission est-elle exacte? Cette date réfère au premier contrat que vous avez eu au CSS peu importe l'emploi. Ces dates sont importantes afin de calculer votre ancienneté, vous permettre d'accéder à la liste de priorité et à la permanence éventuellement.
6. Votre échelon salarial correspond-t-il à votre scolarité et à votre expérience? Le CSS doit évaluer votre échelon selon vos expériences antérieures et votre scolarité. Informez votre déléguée le plus rapidement possible si vous pensez que votre échelon n'est pas exact. Le syndicat a 90 jours pour intervenir et protéger vos droits. Vous trouverez de l'information supplémentaire en consultant [cette section du site de la FPPE](#) et [ce vidéo](#).

Si des informations vous semblent inexactes, n'hésitez pas à poser des questions ou demander des corrections aux ressources humaines. Vous pouvez aussi contacter votre déléguée.

Les avancements d'échelon ont lieu tous les 6 mois pour les 8 premiers échelons inclusivement et à partir de l'échelon 9, à tous les ans. Ces changements d'échelons ont lieu en janvier ou juillet tout dépendant de votre date d'embauche.

Comme professionnel des commissions scolaires, vous avez l'obligation d'adhérer aux **assurances collectives**. Vous pouvez vous désister des assurances médicaments sous certaines conditions, mais l'assurance salaire est obligatoire.

QUELQUES DROITS EN RAFALE*

- 7 jours de congé de maladie monnayables par année;
- 3 jours de congé pour forces majeures par année (voir l'entente locale de votre CSS);
- 2 jours pour affaires personnelles par année (pris à même vos congés de maladie monnayables);
- Pause : 15 minutes au milieu de chaque demi-journée de travail;
- Période de repas : au moins 1 heure continue, sans traitement;
- 20 jours de vacances par année;
- 17 jours chômés payés par année (période des fêtes et jours fériés);
- Budget de perfectionnement individuel selon les règles de votre CSS.

*Si vous êtes engagé à titre de remplaçant ou de surnuméraire de moins de 6 mois, certains de vos droits sont remplacés par des bénéfices marginaux de 9% de votre traitement versés directement sur votre paie. Si vous êtes à temps partiel, plusieurs de ces droits sont offerts au prorata. Contactez votre déléguée pour toute question.

SPPOM

Courriel général du SPPOM : sppom@sppom.qc.ca

Pour joindre votre déléguée:

Anne-Valérie Savage

514 748-5983, poste 104

Par courriel : annevalerie.savage@sppom.qc.ca

Site internet : <http://www.fppe.ca/sppom/>

Groupe FB du SPPOM : [SPPOM-Actualités et Négos](#)

[Les statuts du SPPOM](#)

Les **affiches des corps d'emploi** : [sur le site du SPPOM](#)

Site internet de la FPPE : <http://www.fppe.ca/>

Page FB de la FPPE :

[Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation FPPE](#)



Site internet de la CSQ : <http://www.lacsq.org/>

Page FB de la CSQ : [Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)



Centrale des syndicats
du Québec

[Convention collective 2015-2020](#)

[Plan de classification du personnel professionnel](#)

[Entente locale CSTL](#)

[Perfectionnement CSTL 2019-2020](#)

VOS DROITS

Votre régime **d'assurance collective** en un coup d'œil :

<http://www.fppe.ca/vos-droits/les-assurances-2/>

Bien choisir ses protections en **assurances** :

<http://securitesociale.lacsq.org/assurance/>

Les droits parentaux :

<http://securitesociale.lacsq.org/droits-parentaux/>